



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

07 Août 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DDCS du 07 août 2019

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS 2019-081	31.07.2019	Arrêté autorisant monsieur LOMBARD Maxime, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	3
DDCS 2019-083	31.07.2019	Arrêté autorisant monsieur CRASSOUS Thomas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juillet au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	4
DDCS 2019-137	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur POIRIER Virgile, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} août au 1 ^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Arrêté DDCS-2019-081 autorisant monsieur LOMBARD Maxime, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur LOMBARD Maxime est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 22/03/2016 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur LOMBARD Maxime, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 31 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-083 autorisant monsieur CRASSOUS Thomas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur CRASSOUS Thomass est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 10/05/2017 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur CRASSOUS Thomas, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 31 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

Arrêté DDCS-2019-137 autorisant monsieur POIRIER Virgile, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur POIRIER Virgile est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 23/03/2018 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur POIRIER Virgile, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2019 inclus.

ARTICLE 2 : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>